



# CHEMINEMENT D'UNE PLAINTE DANS LE SIGNALEMENT D'INCIDENTS ET CRIMES HAINEUX

Division de la prévention et de la sécurité  
urbaine (DPSU)



- Module des incidents et des crime haineux (MICH)
- Crimes haineux et incidents haineux
- Statistiques générales
- Nos rôles
- Cheminement d'une plainte
- Autres activités

# MODULE DES INCIDENTS ET CRIME HAINEUX

- **Création de l'unité en 2015 – traitement des dossiers en 2016**

## **Pourquoi?**

- Centraliser tous les dossiers concernant les incidents et les crimes haineux.
- Effectuer une analyse globale et ainsi détecter les tendances actuelles.
- Cibler nos interventions et rétablir rapidement le sentiment de sécurité de notre population.
- Intervenir adéquatement auprès des personnes impliquées, de les sensibiliser aux conséquences de leurs gestes et d'assurer un suivi.



- Commandant
- Lieutenant-déetective
- 2 sergents-déetectives
- 2 agents-conseillers

# NOTRE ÉQUIPE



# CRIMES HAINEUX

Il s'agit d'une infraction **CRIMINELLE**.

En vertu de la Déclaration uniforme de la criminalité, un crime est considéré haineux lorsqu'il est motivé ou soupçonné d'être motivé par la haine de :

- la race
- l'origine nationale ou ethnique
- la langue
- la couleur
- la religion
- le sexe
- l'âge
- l'incapacité mentale ou physique
- l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre
- ou tout autre facteur similaire

Exemple : menace de mort envers une communauté.

UN CRIME HAINEUX EST BASÉ SUR LA PERCEPTION DE LA VICTIME, DU PLAIGNANT OU DU TÉMOIN.

L'ENQUÊTE DÉTERMINERA LA MOTIVATION.





# INCIDENTS HAINEUX

Il s'agit d'un acte **NON CRIMINEL**.

Cet acte pourrait affecter le sentiment de sécurité d'une personne ou d'un groupe identifiable de personnes et qui, compte tenu du contexte, peut être perçu comme tel, en raison de :

- la race
- l'origine nationale ou ethnique
- la langue
- la couleur
- la religion
- le sexe
- l'âge
- l'incapacité mentale ou physique
- l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- ou tout autre facteur similaire

Exemple : Une personne est injuriée en raison de son origine ethnique.

UN INCIDENT HAINEUX EST BASÉ SUR LA PERCEPTION DE LA VICTIME, DU PLAIGNANT OU DU TÉMOIN.

L'ENQUÊTE DÉTERMINERA LA MOTIVATION.



# IMPACTS DES INCIDENTS ET DES CRIMES HAINEUX

## Pour la victime :

- Humiliation, atteinte à l'estime de soi (atteinte plus importante que les autres types de crimes)
- Peur d'être identifiable et qu'un tel incident se reproduise
- Isolement

## Pour la communauté :

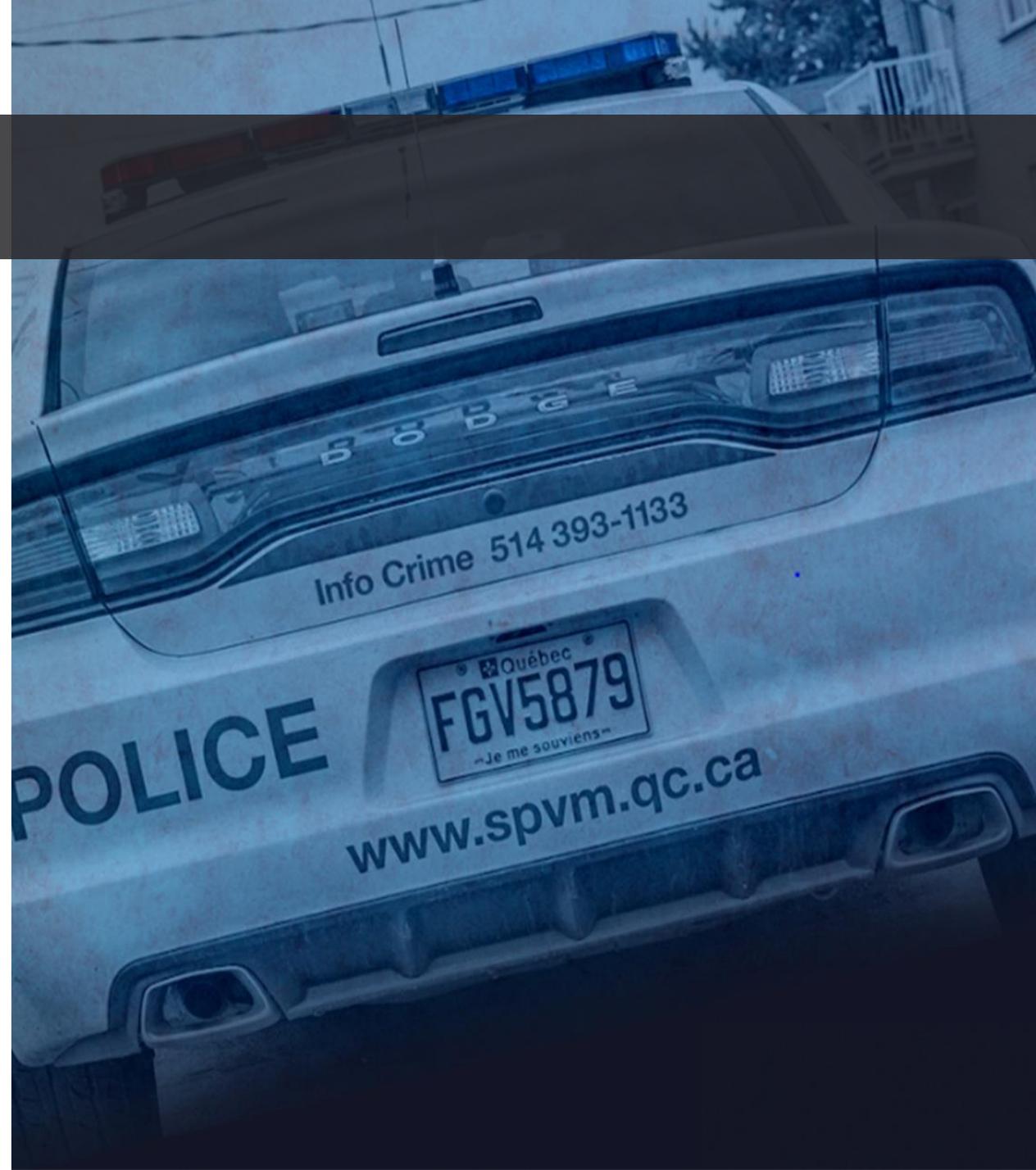
- La collectivité dans son ensemble est affectée
- Le sentiment de sécurité peut être affecté
- Les incidents et les crimes haineux portent atteinte à notre société multiculturelle

# STATISTIQUES

## CHIFFRE NOIR

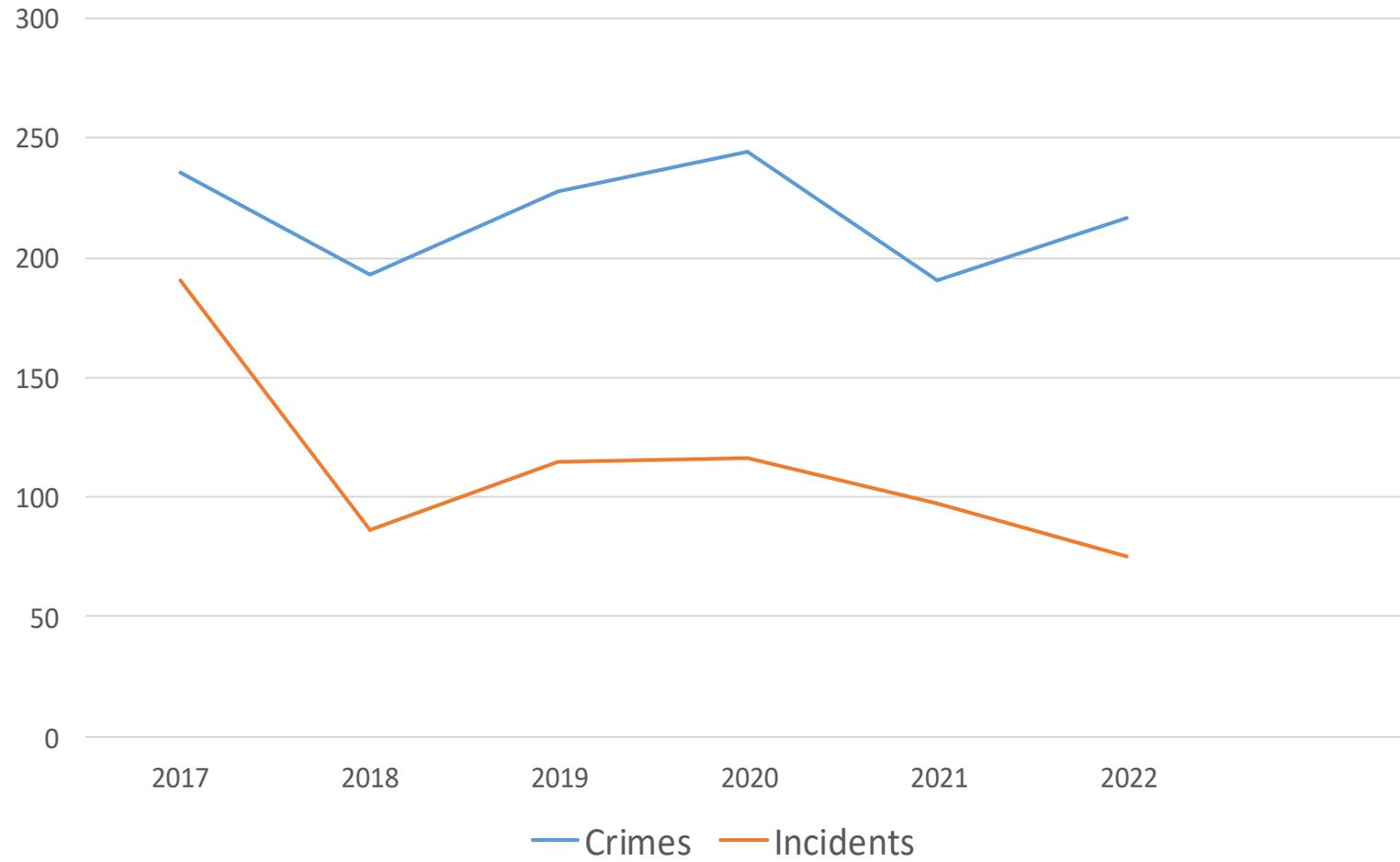
### LES CRIMES LES PLUS FRÉQUENTS

- Voie de fait simple
- Proférer des menaces
- Méfaits
- Harcèlement
- Agression armée
- Incitation publique à la haine





## Incidents et crimes haineux dénoncés au SPVM



# NOS DIFFÉRENTS RÔLES

# LIAISON

- Avec les représentants des communautés
- Plus grande sensibilité envers les us et coutumes des différentes communautés
- Porte d'entrée pour les représentants des communautés

- Agents conseillers DPSU [11]
- Agents sociocommunautaires [70]
- Agents de concertation [9]
- Conseillers en développement communautaire (CDC) [9]
- Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) /  
Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance  
(EMRII) [16]
- Équipe de concertation communautaire et de  
rapprochement (ECCR) [ 34, +6 CDC]
- Équipe école [déc. 2022, 11]
- Support des PDQ, Cos, SEC-enquêtes de nuit



# COLLABORATEURS INTERNES

## QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN D'UN CRIME HAINEUX ?

Composez immédiatement le 9-1-1.

Donnez le maximum d'informations pertinentes : les gestes posés, les paroles prononcées par l'agresseur ainsi que tout autre indice ou information confirmant la nature haineuse du crime.

## QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN D'UN INCIDENT HAINEUX ?

Pour signaler un incident haineux, vous pouvez remplir un rapport sur le site internet du SPVM en vous rendant à l'adresse internet indiquée ci-dessous.

[spvm.qc.ca/haineux](http://spvm.qc.ca/haineux)

Vous pouvez également vous présenter à votre poste de quartier.

Si vous souhaitez signaler un incident haineux ou un crime haineux de façon anonyme, communiquez l'information à Info-Crime Montréal au 514 393-1133

Les incidents et crimes haineux

reconnaître et dénoncer

[spvm.qc.ca](http://spvm.qc.ca)



LES INCIDENTS  
ET CRIMES  
HAINEUX

reconnaître et dénoncer

Montréal 

# NOTRE DÉPLIANT

Notre dépliant est disponible en ligne et peut être utilisé comme une référence, ce qui aidera le lecteur à comprendre la différence entre un incident et un crime haineux.

Notre dépliant est disponible en :

- ✓ Français
- ✓ Anglais
- ✓ Arabe
- ✓ Coréen
- ✓ Mandarin
- ✓ Japonais
- ✓ Tagalog
- ✓ Vietnamien
- ✓ Ukrainien
- ✓ Russe

# ANALYSE

- Proximité avec les partenaires externes afin d'avoir un portrait plus précis des réalités vécues dans nos communautés.
- Permet de dresser un portrait de l'ensemble des phénomènes sur l'île et détecter les phénomènes émergents.

# PRÉVENTION

- But principal de nos analyses : de prévenir des situations/ phénomènes qui insécurisent les personnes et les communautés de Montréal.
- Prévention primaire (éducation dans les écoles, conférences, réseaux sociaux).
- Secondaire (durcissement des cibles et assistance aux intervenants).
- Tertiaire (diriger les victimes, leurs proches et les contrevenants vers des ressources ou des organismes de soutien).

# ENQUÊTES

## **Une équipe dédiée spécifiquement aux incidents et crimes haineux**

- ↳ **Expertise**
  - Support aux partenaires internes et externes
- ↳ **Rapidité de la prise en charge des dossiers**
- ↳ **Soutien auprès des victimes et des communautés**

# LE CODE CRIMINEL ET LE FACTEUR AGGRAVANT

- 318 C.Cr Encouragement au génocide (définition de groupe identifiable)
- 319(1) C.Cr Incitation publique à la haine
- 319(2) C.Cr Fomenter volontairement la haine (nécessite le consentement du procureur)
- 319(2.1) Fomenter volontairement l'antisémitisme (nécessite le consentement du procureur)
- 430(4.1) C.Cr Méfait biens religieux

## **FACTEUR AGGRAVANT :**

### **Principes de détermination de la peine,**

718.2 C.Cr le tribunal détermine la peine à infliger compte tenu également des principes suivants :

a) la peine devrait être adaptée aux circonstances aggravantes ou atténuantes liées à la perpétration de l'infraction ou à la situation du délinquant; sont notamment considérées comme des circonstances aggravantes des éléments de preuve établissant :

(i) que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, ou l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre.

# **CHEMINEMENT D'UNE PLAINTE**

# CHEMINEMENT PLAINTÉ - CRIME HAINEUX

- Crime Haineux
- Dénonciation au 9-1-1 ou dans un poste de quartier
- Rédaction d'un rapport d'événement par le policier
- Rédaction d'une déclaration par la victime
- Sécurisation et soutien auprès de la victime, référence au CAVAC
- Rapport transmis au MICH ou au centre d'enquête (soir et fin de semaine)
- Rappel de la victime par un enquêteur du MICH
- Enquêteur s'assure du référencement de la victime au CAVAC et dans certains cas à l'équipe polarisation (CIUSSS) ou à la Commission des droits de la personne
- Enquête (ex: collecte des preuves supplémentaires, arrestation du suspect, interrogatoire, perquisition, recherche de caméras, etc.)
- Dans certains cas le suspect peut être référé à l'équipe polarisation (sur une base volontaire)
- Dossier soumis au Directeur des poursuites criminelles et pénales DPCP (Cour du Québec) /procès (indépendance du DPCP )
- Suivi par un enquêteur du MICH auprès de la victime tout au long du processus judiciaire
- Suivi auprès de la communauté ciblée par un conseiller du MICH

*L'assistance pour le sentiment de sécurité individuel ou communautaire ainsi que la prévention se font tout au long de ce processus.*

# CHEMINEMENT-PLAINTÉ INCIDENT HAINEUX

- Incident haineux
- Dénonciation (Site internet SPVM ou dans un poste de quartier)
- Rédaction d'un rapport d'événement par le policier
- Rédaction d'une déclaration par la victime
- Sécurisation et soutien auprès de la victime
- Rapport transmis au MICH
- Validation incident/crime haineux
- Rappel de la victime par un enquêteur ou conseiller du MICH
- Référencement possible dans certains cas à l'équipe polarisation (CIUSSS) ou aux droits de la personne
- Enquête (limites légales)
- Sensibilisation du contrevenant (selon le désir de la victime)
- Suivi auprès de la communauté ciblée
- ❖ **Un incident haineux pourra servir dans le cas d'un éventuel crime haineux**

*L'assistance pour le sentiment de sécurité individuel ou communautaire ainsi que la prévention se font tout au long de ce processus.*

# **AUTRES ACTIVITÉS EN 2022**

## Comités

- Groupe de travail sur les crimes haineux de la Table ronde nationale des chefs de police. Chapeauté par la GRC et la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR). [siège permanent]
- Table ronde des corps de police du Québec portant sur les Crimes haineux - siège permanent
- Coalition contre la haine. Chapeauté par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). [siège permanent]
- Table ronde pancanadienne pour la redéfinition des statistiques portant sur les crimes haineux. Chapeauté par Statistiques Canada. (ponctuel)
- Membre de l'équipe « Recherche et Action sur les Polarisation Sociales » (RAPS-SHERPA). [siège permanent]
- Participe à l'élaboration d'un groupe de travail sur la prévention de la radicalisation auprès des jeunes (multidisciplinaire/multiagences, panquébécois)

## Kiosques

- Salon de la femme 2022
- Lors de la « Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie »

## Présentations

- Dans deux mosquées de Montréal
- Dans deux écoles
- Consulat américain : présentation aux employés consulaires et aux agences de sécurité américaines (diffusion pancanadienne)
- À trois consulats (Japon, Russie et Ukraine) : rencontres explicatives et « offre de service »
- Lors de la « Semaine de la découverte des musulmans » (diffusion sur les réseaux sociaux)
- Au salon « Visez droit » - Le Barreau du Québec (diffusion sur les réseaux sociaux)

## Autres

- Collaboration avec des consulats (Corée, Chine, Japon et Thaïlande) afin de faire des publications sur les incidents et les crimes haineux (notamment nos dépliants et les liens vers nos pages Internet) sur leurs pages consulaires, dans les journaux communautaires et sur les réseaux sociaux
- Création des dépliants du MICH en russe et en ukrainien
- Assistance au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour la création de deux outils de vulgarisation
- Participation à diverses activités de réseautage avec des partenaires externes communautaires
- Création d'une capsule vidéo (diffusion sur les réseaux sociaux)

## **À l'interne du SPVM**

- Présentations à trois postes de quartier (4, 9 et 26) et à l'ensemble des agents de soutien poste (450 policiers)
- Révision du portail mobile (accessible en tout temps par l'ensemble des policiers sur la route)
- Révision de la page Internet du SPVM

## **Assistance à d'autres corps de police**

- Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et Gatineau pour la création d'équipe d'enquête sur les crimes haineux
- Assistance à la GRC-Ottawa pour la création d'une page Internet permettant la dénonciation des incidents haineux (pancanadienne)
- Diffusion de la partie portant sur les « crimes haineux » lors de la formation « Coordonnateur d'information sur la menace terroriste » - chapeauté par la GRC (siège permanent, diffusion 3X/année)

## **Formations et conférences suivies par le MICH**

- Deux formations en santé mentale
- « L'antisémitisme et les théories du complot »
- « Cyber sommet Montréal 2022 » (Les enquêtes sur les réseaux sociaux)
- « Le Djihadisme au 21<sup>e</sup> siècle »
- « Justice System Gaps and Strenghts »
- « Hate Crime Victim Support. Current State Assessment »

## **Recherches académiques**

Collaboration à trois recherches académiques portant sur :

- les crimes haineux (pancanadien)
- l'extrême droite (pancanadien)
- les manifestes des tueurs de masse [provenant des catégories de récrimination : xénophobe, sexiste et antiautoritaire - Extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI)]





## MODULE DES INCIDENTS ET CRIMES HAINEUX

Agents conseillers

Marc Bellerose et Ashlee Mailloux



[incidentcrimehaineux@spvm.qc.ca](mailto:incidentcrimehaineux@spvm.qc.ca)

MERCI

